

DEPARTEMENT  
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT  
D'APT

MAIRIE  
DE  
**CADENET**  
84160 Cadenet

Téléphone 04 90 68 13 26  
Mail : [accueil@mairiecadenet.fr](mailto:accueil@mairiecadenet.fr)

## Délibération du Conseil Municipal de la Commune de CADENET

N° 35/2025

Mis en ligne le

- 5 MAI 2025

Session du 28 avril 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ ET LE 28 AVRIL  
le Conseil Municipal de la Commune de CADENET s'est réuni au nombre prescrit par la loi,  
dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence  
de M. Jean-Marc BRABANT

Date de la convocation : 22 avril 2025

Etaient présents : Mmes et Mrs : BRABANT, GAUDELET SANHADJI, LORIEDO, RAOUX  
JACQUEME, JAUBERT, BOISGARD BOUCHER, DE LAURENS DE LACENNE, JAUMARY,  
DUVAL, BERGE, GRANGE, ALBERTINI, LAVOREL, LEROY, SCHOFFIT, RIPERT,  
KHALIZOFF, CAUSSARIEU, SLAVICEK, VEVE, MICHAUX

Secrétaire de séance : Mme GRANGE Valérie

### Absents :

**Absents excusés** : Mmes et M : DEBIT ; MARTIN ; BOY-COURROUX ; SEVE ; BASTIE ;  
MANGANARO

### Procurations :

Mme. DEBIT	a donné procuration à	Mme. KHALIZOFF
M. MARTIN	a donné procuration à	Mme. RAOUX-JACQUEME
Mme. BOY-COURROUX	a donné procuration à	M. JAUBERT
M. MANGANARO	a donné procuration à	M. BRABANT

### RELERELEVÉ COMPTEUR D'EAU SYNDICAT DURANCE LUBERON

Monsieur LORIEDO, Adjoint aux Travaux, à la Voirie et aux Bâtiments rappelle qu'en 2022, le Syndicat Durance Luberon a modernisé son service de distribution d'eau potable en déployant, à partir du mois de novembre 2022, la télérelève afin que chaque abonné soit équipé de ce nouveau dispositif d'ici fin 2025.

**Considérant** qu'il convient d'accompagner le déploiement du dispositif de télérelève du service public de distribution de l'eau potable,



**Considérant** que la société BIRDZ est adjudicataire du marché public 2022FE07 qui lie au Syndicat Durance Luberon, pour le renouvellement des compteurs d'eau potable avec le déploiement, la gestion et la maintenance d'un système de relève à distance.

Dans le cadre du déploiement de la télérelève des compteurs d'eau pour le Syndicat Durance Luberon, il convient de signer :

- La Convention d'occupation domaniale de bridges de BIRDZ sur les supports d'éclairage public et divers ouvrages de la commune de Cadenet
- La Convention d'occupation temporaire du domaine public routier de la ville de Cadenet : déploiement du dispositif de télérelève du service public de distribution de l'eau potable

Les conventions sont jointes à la présente délibération.

**Après avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Autorise Monsieur le Maire à signer lesdites conventions

Le Maire  
**Jean-Marc BRABANT**



La Secrétaire de séance  
**Valérie GRANGE**